Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 038-213800345-20221125-D_2022_87-DE

Ville de Beaurepaire

DELIBERATION

DATE DE CONVOCATION :

10 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 21

PROCURATIONS: 2

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2022-87

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ -- Claude VARENNES - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Patrick RAMON (pouvoir Yannick PAQUE) –

Etaient absents excusés : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE –Jessica ROSINET- Pascal ROUSSET

M Willy GABRIEL a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention « Paris Enfant »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Pour le traditionnel séjour à Paris des élèves de CM1, la convention relative à l'hébergement doit être signée afin d'assurer la disponibilité des lits du 9 au 12 mai 2023. – *cf annexe.* Le sou des écoles a procédé au versement des 30% exigés pour réservation, la date butoir ayant été annoncée au 15/10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** M le Maire à signer la convention, annexée à la présente.
- **Approuve** le remboursement des 30% versés par le sou des écoles. Une facture justifiera le montant exact à mandater

Le Maire
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 038-213800345-20221125-D_2022_87-DE

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 038-213800345-20221125-D_2022_87-DE

PARIS D'ENFANTS
le Patrimoine à Hauteur d'Enfants

103, rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris / Tél. : 09 82 26 26 61
www.parisdenfants.com / classes@parisdenfants.com
N° de Siret : 45137343500028
Paris d'enfants est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Sport et affiliée à la Ligue de l'Enseignement Paris

CONVENTION

ENTRE	Mairie de Beaurepaire – représentée par M. le Maire
ET	L'Association Paris d'Enfants, représentée par Sophie Houssaye
OBJET	Classe découverte Paris
LIEU	PARIS
ECOLE	Ecole élémentaire La Poyat Beaurepaire, rue Française, 38270 Beaurepaire
CLASSE	44 enfants de CM1 + 6 adultes + 1 chauffeur
PROGRAMME	6 visites : Tour Eiffel, Croisière sur la Seine, Opéra Garnier, Musée du Louvre, Musée d'Orsay et Arc de Triomphe **(sous réserve d'ouvertures et de disponibilités dans les différents monuments. En cas d'impossibilité dans un de ces lieux, une autre visite sera proposée en rapport avec le thème du séjour ou le centre d'intérêt du groupe)**
DATE	Du 9 au 12 mai 2023, soit 4 jours et 3 nuits
TARIF	- 303 € par élève (303 € X 44) (Ce tarif s'applique pour des classes de 20 élèves minimum. En dessous de 20 élèves par classe, un supplément petit effectif sera appliqué) (Entre 40 et 49 enfants, 4 adultes seront gratuits) + 236 €/adulte pour les adultes supplémentaires, soit 472 € pour les deux adultes + 120 € supplément 2 chambres individuelles + 240 € pour le chauffeur **Soit 14164 €** **(Ce tarif n'inclut pas les modifications et augmentations éventuelles d'accès dans les sites et musées, qui seraient non connues à ce jour)**

Ce tarif comprend :
Une gratuité adulte pour 10 élèves payants (Les autres adultes paieront le tarif adulte de 236 €), soit quatre adultes gratuits pour un groupe de 40 à 49 élèves (ou 3 adultes pour un groupe de 30 à 39 élèves)
La présence d'un guide Paris d'enfants spécialisé jeunesse/classe (soit deux guides) pour toutes les visites prévues dans l'emploi du temps (un guide en tant qu'accompagnateur pour la croisière)
La fourniture de livrets d'activités pour chaque élève et pour l'enseignant pour toutes les visites (sauf Croisière)

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 038-213800345-20221125-D_2022_87-DE

103, rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris / Tél. : 09 82 26 26 61
www.parisdenfants.com / classes@parisdenfants.com
N° de Siret : 45137343500028
Paris d'enfants est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Sport et affiliée à la Ligue de l'Enseignement Paris

L'hébergement dans un centre agréé Education nationale
Les repas, du gouter du premier jour au dîner du dernier jour (dîner dans l'hébergement ou à proximité immédiate de l'hébergement) (déjeuner dans des restaurants, selfs, fast-foods… à proximité des lieux de visites)
- Droits d'entrée et de réservation dans tous les monuments et musées prévus dans le programme (sauf Louvre : **Attention, pour ne pas payer un supplément de 70 € pour le Louvre, vous devrez réserver un accès en visite libre directement au musée du Louvre (les visites et les guides resteront bien entendu des guides Paris d'enfants).**

REGLEMENT	Acompte 30 % à régler avant le 6 novembre 2022 : 4249 € Acompte 30 % à régler avant le 6 février 2023 4249 € Solde à régler au plus tard le **30 avril 2023** : 5666 €
ASSURANCE	MAIF
AGREMENT	Jeunesse et Sport Education Populaire n° 75 JEP 04-0311
HEBERGEMENT	Résidence Internationale (44, rue Louis Lumière 75020 Paris) Agrément Education Nationale : 2000516

La signature de cette convention implique l'acceptation des conditions générales de vente.
Le signataire de cette convention s'engage à ne pas démarcher en direct, lors de séjours ultérieurs, les intervenants Paris d'enfants

Fait à Paris, le 20 octobre 2022
Mairie de Beaurepaire
Monsieur le Maire

L'Association Paris d'Enfants
Sophie Houssaye